

# Tableau annuel d'avancement

## au Grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe

### Le MAIRE de Latour de Carol

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des adjoints techniques territoriaux.

Considérant l'avis favorable rendu par la Commission Administrative Paritaire en séance du 4 mars 2020

## ARRETE

### Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2020 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à la date du
1 – Valérie LAURENS	Adjoint technique principal de 2e classe Ech. 9	01/11/2020

### Article 2 :

Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

### Article 3 :

Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif de MONTPELLIER (6 rue Pitot) ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Latour de Carol

Le 8 décembre 2020.

Le Maire,



Cécile HOUYAU.

